



Regroupement du Conte au Québec (RCQ)

Comptoir postal Mackay, CP 55085 – Montréal, QC – H3G 2W5

✉ info@conte-quebec.com

<http://conte-quebec.com/>

Rencontre RCQ-UDA

26 avril 2009

Étaient présents

Pour l'UDA –	Raymond Legault
Pour le RCQ –	Yves Robitaille
	Bernard Grondin
	Olivier Turcotte
	André Morin
	Claudette L'Heureux
	Nicolas Rochette
À titre d'observatrices -	Diane-Marie Racicot
	Hélène Lasnier

La rencontre a débuté sur la présentation de l'historique de l'UDA. Cette partie de la rencontre ne sera pas présentée ici, car ces informations se retrouvent sur leur site web à : www.uniondesartistes.com.

Passer une entente avec l'UDA

Lorsque les artistes d'un milieu décident de s'affilier avec l'UDA, l'Union passe des ententes avec chaque groupe ou avec le regroupement/association qui les représente déjà. À ce moment, l'UDA propose une entente collective qui est ensuite discutée par chacune des parties.

M. Legault a bien insisté sur le fait qu'à chaque nouveau groupe, il y a une nouvelle approche. Les ententes doivent être adaptées à la réalité des conteurs et, bien qu'un minimum soit requis, il n'y a aucune volonté d'homogénéiser le statut de l'artiste et de le placer dans des cadres si ceux-ci ne conviennent pas aux spécificités d'un milieu.

Si les conteurs en venaient à s'affilier à l'UDA, M. Legault a mentionné la possibilité de faire une admission en bloc. Cela revient à dire que les conteurs qui sont déjà dans le réseau pourraient se joindre à l'UDA pour 100\$. Ce « forfait » s'étendrait sur un an. Il permettrait d'affirmer la représentativité de l'UDA pour les conteurs et éviter le plus possible un système à deux vitesses. Pour que cette admission en bloc soit applicable, le CA de l'UDA doit l'entériner. Comme le milieu de la danse a eu dernièrement accès à cela, le conte y aurait fort probablement aussi accès aussi.

Les ententes de l'UDA

Lorsqu'un artiste devient membre de l'UDA, il obtient des assurances voyages, médicament, lunette, dentiste, vacance et de chiropraticien. De plus, l'artiste a accès à un réseau d'avocats disponibles aux frais de l'UDA pour le défendre s'il est lésé dans sa pratique. Beaucoup d'autres services sont offerts, mais n'ont pas été énoncés durant la rencontre, par manque de temps et par besoin de discuter sur des points plus essentiels. Encore une fois, toute l'information sur les services de l'UDA est accessible sur son site web.



Regroupement du Conte au Québec (RCQ)

Comptoir postal Mackay, CP 55085 – Montréal, QC – H3G 2W5

✉ info@conte-quebec.com

<http://conte-quebec.com/>

L'UDA se finance à partir des contrats UDA signés, dans la majorité des cas, entre un artiste et un producteur. D'abord, l'artiste remet 4% de son salaire à l'Union. 2% pour sa cotisation et 2% pour le paiement de ses REER. Le producteur, quant à lui, remet 13% du montant total du contrat. De ce 13%, 5,5% sont pour les REER de l'artiste membre, 3% pour les REER du producteur, 2% de cotisation, etc.

Pour être membre de l'UDA, un artiste doit acheter 30 crédits. Les crédits deviennent accessibles à chaque performance de l'artiste dans le cadre d'un contrat UDA. Pour un comédien, par exemple, une représentation lui permet d'acheter un demi crédit. Pour un danseur, une représentation donne accès à 2 crédits.

L'un des principaux problèmes des conteurs avec cette formule est que les conteurs sont souvent producteurs de leur spectacle. Ce cas est similaire à celui des chanteurs. Nous y reviendrons plus loin.

De plus, comme le conte ne s'articule pas autour de lieux de diffusion dédiés au conte, mais plus souvent sur des scènes non officielles, trop peu de contrats seraient UDA, ce qui ne permettrait qu'à quelques conteurs de devenir membres. Comme un système à deux vitesses n'est pas souhaitable, on se demande dès lors comment le fonctionnement habituel de l'UDA peut s'adapter au conte et vice versa.

Le conte et l'UDA

M. Legault nous a d'abord fait part qu'il ne savait pas si les conteurs étaient une catégorie déjà représentée par l'UDA. La section *diseur* aurait pu cadrer, mais on comprend que ce terme représente plutôt les chansonniers de la « petite chanson », en opposition aux chanteurs lyriques. Le terme n'est non seulement plus adapté aux réalités contemporaines, mais n'a rien à voir avec les conteurs.

Bien sûr, il est possible pour le RCQ de prendre à sa charge la représentation syndicale et les services syndicaux du milieu du conte. M. Legault est mis au courant de la mission du RCQ, de son aspect de représentant de tout le milieu du conte et non pas seulement de ses membres. En d'autres mots, que le RCQ n'est pas une corporation ou un syndicat. M. Legault renchérit en nous informant que le fond de REER et d'assurance de l'UDA a atteint son stade critique de bon fonctionnement à 3 500 membres, chiffre beaucoup trop élevé pour le milieu du conte.

M. Legault est ensuite mis au courant des réalités du milieu du conte. D'abord, de la double identité des conteurs en tant qu'artistes producteurs. À cela, M. Legault rétorque qu'il faudrait identifier qu'elles sont les personnes qui porteraient spécifiquement la mention de producteur dans le milieu. Il est question des festivals de conte. L'UDA passerait donc des ententes avec chacun d'eux pour qu'ils fassent des contrats UDA. L'ennui est que la plupart des festivals des autres domaines se disent diffuseurs et non pas producteurs, ce qui leur épargne les frais UDA. Les avis sont partagés dans le milieu artistique sur cette question.

Suite à cela, le RCQ a présenté à M. Legault un court portrait de la diffusion du conte. Ce tableau a permis de mettre en lumière que les conteurs ne performant que très peu dans des endroits déjà ciblés par l'UDA. Surtout que l'UDA ne pourrait pas s'entendre avec tous les cafés et bars de la province. Donc, encore une fois, un système à deux vitesses où les quelques organismes de diffusion de conte font des contrats UDA, lorsque tous les lieux à l'extérieur du milieu (bars et cafés) n'en font pas.



Regroupement du Conte au Québec (RCQ)

Comptoir postal Mackay, CP 55085 – Montréal, QC – H3G 2W5

✉ info@conte-quebec.com

<http://conte-quebec.com/>

Ensuite, il est question de la catégorie dans laquelle on place le conte habituellement. Celle-ci étant les arts littéraires et non pas les arts de la scène, cela fait que le conte n'a pas les mêmes partenaires que les autres artistes défendus par l'UDA.

Finalement, il y a la problématique de la complexité du travail des conteurs dû à leurs multiples chapeaux. Diane-Marie Racicot explique à quel point un contrat UDA est intéressant, car tout est négocié sans que l'artiste ait besoin de tout revérifier.

L'assurance chômage

Bernard Grondin a souligné à M. Legault l'importance que représente l'obtention de l'assurance chômage pour les artistes. En se basant sur l'exemple des intermittents du spectacle en France, Bernard Grondin a insisté pour que l'UDA fasse avancer ce dossier devant les instances gouvernementales compétentes (sic). M. Legault semble conscient de l'importance du dossier, mais n'est pas convaincu que tout le milieu culturel appuierait une telle démarche.

Et finalement...

La rencontre se termine sur un sentiment bien complexe. Les parties ont appris beaucoup sur les besoins, les réalités et le fonctionnement de l'autre. Toutefois, beaucoup de questions restent à éclaircir. La question des producteurs et celle de la catégorisation des conteurs principalement. Cette rencontre a surtout été utile pour faire un premier contact entre le milieu du conte et l'UDA. M. Legault nous a souvent répété que jamais l'UDA ne forcerait les conteurs à devenir membre de l'Union. Ce doit être une volonté des conteurs eux-mêmes.

En prévision d'une prochaine rencontre, M. Legault vérifiera si l'UDA représente déjà les conteurs comme catégorie d'artistes. Le RCQ, de son côté, devra vérifier auprès des diffuseurs, et principalement des festivals, s'ils sont prêts à entrer dans l'UDA et de faire des contrats UDA à titre de producteurs.